

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1822

21 septembre 2009

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	87454	JER Europe Fund II Holdings S.à r.l.	87412
AFS Mauritius S.à r.l.	87422	Leedebach Invest S.A.	87411
Air Liquide Welding Luxembourg S.A. ...	87417	Leedebach Invest S.A.	87411
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l.	87436	LionHeart Holding S.A.	87413
Biib Consulting S.A.	87428	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	87440
Birke S.A.	87413	Lux Materials Trading S.A.	87443
Cenoby S.A.	87453	Luxmobil S.A.	87443
CQS Finance S.A.	87456	Muse Holdings S.à r.l.	87447
Ecommerce S.A.	87417	Panattoni Swiss Development S.à r.l. ...	87410
Ecommerce S.A.	87417	Paomelie SCI	87414
E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited	87410	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	87430
Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	87453	ProLogis Italy XXXII S.à r.l.	87435
Fincotrans S.A.	87436	ProLogis Italy XXXI S.à r.l.	87435
GEnergy S.A.	87417	Proman S.A.	87455
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles	87444	Pro-Vision BRD S.à r.l.	87445
Global Energy Investments	87438	QLogic Luxembourg S.à r.l.	87428
GMT Global Multi-Strategy	87412	Saman S.A.	87456
GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l.	87455	Saman S.A.	87456
Hangzhou Development Company S.A.	87444	Shintaka S.A.	87414
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A.	87455	Sinbelux S.A.	87436
Immobilière Feidt & Thill S.A.	87411	Sky Broadband S.A.	87429
Intfideco	87438	Sky on Demand Services S.A.	87434
Jenous S.à r.l.	87444	Société Civile Immobilière Walfer	87410
		Stahl- und Metallunternehmensholding S.A.	87455
		Verdandi Holding S.à r.l.	87429
		WJH Holdings Sàrl	87454

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.762.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée Panattoni Swiss Development Sarl.

En date du 23 juillet 2009, les 3000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune de la société Panattoni Swiss Development Sarl (la "Société") représentant la totalité du capital social de la Société ont été transférées de la société PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80,1119 PW Schiphol-Rijk,, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262 à la société PANATTONI NORTHERN EUROPE DEVELOPMENT B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80,1119 PW Schiphol-Rijk,, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3431 5738

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Panattoni Swiss Development Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2009108674/24.

(090130076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 83.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112870/12.

(090135842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Société Civile Immobilière Walfer, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 432.

Il résulte des conventions de cession de parts sociales sous seing privé datées du 4 janvier 2008 que les associés de la société sont avec effet au 31.12.2007:

Romain ZIMMER:	60 parts sociales
Alhard von KETELHODT:	60 parts sociales
Total:	120 parts sociales

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg le 4 janvier 2008 que Monsieur Fernand SASSEL a été révoqué avec effet au 31.12.2007 de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Associé-Gérant

Référence de publication: 2009111800/18.

(090134512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Leedebach Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009111804/13.

(090134314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Leedebach Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009111805/13.

(090134313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre.

L'assemblée décide de renommer administrateurs de la société Madame Juliane HEIDERSCHEID, demeurant à 10, vir Reischtert L-6948 Niederanven, et Madame Noëlle PETRY, demeurant à 14, rue General Patton L-7270 Helmsange, et de nommer nouveaux administrateurs Monsieur Win THILL, demeurant à 10, vir Reischtert L-6948 Niederanven, et Mademoiselle Lynn FEIDT, demeurant à 14, rue General Patton L-7270 Helmsange, pour une période de 6 ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Nico Arend n'est plus prolongé.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Est nommée commissaire aux comptes la société "ARENDE & PARTNERS S.à r.l." (ancienne dénomination FIDUCIAIRE N. AREND & CIE S.à r.l.) ayant son siège social au 12, rue de la Gare L-7535 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.665

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'assemblée décide de renommer Madame Juliane HEIDERSCHEID et Madame Noëlle PETRY administrateurs-délégués de la société pour une période de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des 2 administrateurs-délégués.

Mersch, le 13 août 2009.

Pour extrait conforme

ARENDE & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111483/28.

(090133638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement du mandat des Gérants suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

- * Monsieur Thierry ROUSSEL, Gérant de Type A;
- * Monsieur Michel RETHORET, Gérant de Type B; et
- * Monsieur Jean-Jacques FAVRE, Gérant de Type B.

- décide le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Thierry ROUSSEL, Gérant de Type A, 10, Chemin de Joran, CH-1260 Nyon
- Monsieur Michel RETHORET, Gérant de Type B, 19, Grand Rue, CH-1180 Rolle
- Monsieur Jean-Jacques FAVRE, Gérant de Type B, 10, Chemin de Joran, CH-1260 Nyon

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009111497/28.

(090133697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

JER Europe Fund II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.900,00.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 103.086.

EXTRAIT

Gesellschafterbeschluss vom 13. Juli 2009

Die Gesellschaft gibt bekannt, dass ab sofort 69, rue de Semois, L-2533 Luxembourg, neuer Sitz der Gesellschaft ist. Herr Phillip Williams und Herr Mark Beckett sind mit sofortiger Wirkung von ihrer Geschäftsführertätigkeit für die Gesellschaft zurückgetreten.

Änderung: Die neue Geschäftsanschrift von Frau Claire Handley, Geschäftsführerin, ist ab sofort, 6-12 Clarges Street, Clarges House, W1J8AD London, Vereinigtes Königreich.

Änderung: Herr Daniel T. Ward ist "Geschäftsführer" (Gérant) der Gesellschaft, nicht "Geschäftsführer A" (Gérant A).

Zum neuen Geschäftsführer wird, ab dem 13. Juli 2009 und auf unbefristete Zeit, Herr Bruno Abbate, geboren am 2. September 1965 in Santa Maria Capua Vetere, Italien, mit geschäftlicher Anschrift, 69, rue de Semois, L-2533 Luxembourg, bestellt.

Zur neuen Geschäftsführerin wird, ab dem 13. Juli und auf unbefristete Zeit, Frau Isabelle Claude, geboren am 22. Juli 1972 in Saint-Mard, Belgien, mit geschäftlicher Anschrift, 69, rue de Semois, L-2533 Luxembourg, bestellt.

Luxembourg, den 13. Juli 2009.

JER Europe Fund II Holdings S.à r.l.

Martin Eckel

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009111421/26.

(090133904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

LionHeart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.649.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2009 a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société a été transféré à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.
- Le nombre des administrateurs a été fixé à quatre.
- La démission de Manacor (Luxembourg) S.A. comme administrateur A a été acceptée.
- Ont été nommés administrateurs A, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Eric Leclerc, né le 4.4.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Monsieur Jos Hemmer, né le 15.8.1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- La démission de EQ Audit S.à r.l. comme commissaire a été acceptée.
- A été nommé commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009111099/26.

(090133126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Birke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.963.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 août 2009

1. Le mandat d'administrateur de M. Pietro LONGO est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.
2. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Eric MAGRINI sont venus à échéance et n'ont pas été renouvelés.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. M. Xavier SOULARD, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Birke S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111914/28.

(090134159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Shintaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.940.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2009

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Eric MAGRINI, venus à échéance, n'ont pas été reconduits.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 20 AOÛT 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHINTAKA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111915/26.

(090134156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Paomelie SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg E 4.140.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Evelyne SIMANDOUX, directrice de sociétés, née à Saint-Denis (F), le 15 janvier 1962, demeurant au 19, rue Geneviève Anthonioz de Gaulle à F-91200 Athis Mon et sa fille

2.- Mademoiselle Emilie SIMANDOUX, étudiante, née à Juvisy-sur-Orge, le 1^{er} novembre 1986, demeurant avec elle à la même adresse,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 août 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentés comme ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'elles vont constituer entre eux:

I.- Objet, Dénomination, Durée, Sièges.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile immobilière prendra la dénomination "PAOMELIE SCI".

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine de la même année.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II.- Apports, capital, Parts sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000,- EUR) divisé en cent parts (100) parts sociales de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Melle Emilie SIMANDOUX, cinquante parts,	50
2.- Mme Evelyne SIMANDOUX, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III.- Gestion de la société.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV.- Assemblée générale.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V.- Etats de situation et Répartition du bénéfice.

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI.- Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés, présent et représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée Mademoiselle Emilie SIMANDOUX et Mme Evelyne SIMANDOUX, prénommées, qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33366. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Luxembourg, le 24 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009112900/136.

(090135897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Ecommerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.481.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112896/10.

(090135878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Ecommerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.481.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112889/10.

(090135879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 67.583.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112888/10.

(090135881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

GEnergy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.848.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et

2) INTERCORP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, dûment représentée par Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de INTERCORP, et Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de INTERCORP, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GEnergy S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société a en outre pour objet, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil qui doit en toutes circonstances être composé de trois membres en moins, sauf pour le cas où la Société est devenue unipersonnelle. En ce dernier cas l'assemblée générale des actionnaires

décide souverainement. En toutes autres circonstances les administrateurs sont répartis en deux catégories dénommées "A" et "B". L'assemblée générale des actionnaires peut décider discrétionnairement que le conseil d'administration soit uniquement composé d'administrateurs d'une seule catégorie.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président. Pour le cas où un administrateur délégué est nommé celui-ci est d'office président du conseil.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non. L'administrateur délégué avec pouvoirs de signature individuelle est nommé par le conseil parmi un des administrateurs de la catégorie "A".

La Société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur "A" et d'un administrateur "B", soit par la signature unique de celui des administrateurs de catégorie "A" qui est appelé aux fonctions d'administrateur délégué.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un administrateur "A" ainsi que l'attribution de pouvoirs spéciaux à un membre du conseil impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents, représentés, participent à distance ou par voie de résolutions circulaires, mais ce à la condition qu'au moins un membre de chaque catégorie participe.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues, de l'une ou de l'autre catégorie. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs, composées comme il est prévu à l'article 9 deuxième alinéa, a émis un vote favorable

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

87421

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- INTERCORP S.A., préqualifiée	309 actions
2.- Mme Gabriele SCHNEIDER, préqualifiée	1 action
	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ran Menachem SARIG, entrepreneur, né le 20 avril 1976 en Israel, avec adresse professionnelle à 22, Adror Street, Hod Hasharon, Israel, administrateur de catégorie "A" et président du conseil d'administration
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur de catégorie "B"
- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur de catégorie "B".

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider, P. Schmit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2009. LAC/2009/34236. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112865/235.

(090136025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 147.847.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 105.680,

here represented by Geoffroy T'Serstevens, private employee, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AFS Mauritius S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Luxembourg and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

The Sole Partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L - 2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adelaïde.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Geoffroy T'Serstevens, born on November 2nd, 1980 in Namur (Belgium) with professional address at 6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mrs Sylvie Lexa, born on February 8th, 1954 in Mont Saint Martin (France) with professional address at 6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L -2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 105.680,

ici représentée par Monsieur Geoffroy T'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, "la Société", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AFS Mauritius S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre

localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adelaïde,
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Geoffroy T'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves (Grand-Duché de Luxembourg).
 - Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont Saint Martin (France) résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy T'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 août 2009. LAC/2009/31952. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009112903/350.

(090135910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Biib Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 10, rue Nic. Emeringer.

R.C.S. Luxembourg B 137.892.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009112898/10.

(090135877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 58.648,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 juin 2009 que Domels S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 18 juin 2009 et que DMC S.à r.l., société domiciliée au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 18 juin 2009.

A compter du 18 juin 2009, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Michael Hawkins, gérant A,
- Michael Manning, gérant A,

- DMC S.à r.l, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour QLogic Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009112172/23.

(090134241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Verdandi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.373.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 août 2009 que Domels S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 6 août 2009 et que DMC S.à r.l., société domiciliée au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 6 août 2009.

A compter du 6 août 2009, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Edward Gilbert, gérant A,
- Colin Ray, gérant A,
- DMC S.à r.l., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour Verdandi Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009112173/23.

(090134237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 13 juillet 2009

L'actionnaire unique de la Société a pris acte de la résignation de Monsieur Marc Winterbottom en tant qu'administrateur B de la Société avec effet au 8 juillet 2009 et a nommé Madame Delia Bushell, née le 09 juin 1972 à Croyden, Royaume-Uni, avec adresse Esmond Road 35, W4 1JG Londres, Royaume-Uni en tant qu'administrateur B de la Société avec effet du 13 juillet 2009 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra dans l'année 2012.

Suite à cette résignation et cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Pierre SEVENIG, administrateur A
- Victor ELVINGER, administrateur A
- Dirk Hubert PEETERS, administrateur A
- Brett AUMULLER, administrateur B
- Michael CHRISTODOULOU, administrateur B
- Delia BUSHELL, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009112169/23.

(090134275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 30.003.850,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

—
In the year two thousand and nine, on the eleventh of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PCC Luxembourg holdings S.C.S." (the "Company"), a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.833, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 11 September 2003 (the "Deed of Incorporation"), whose Deed of Incorporation has been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1078 dated 16 October 2003.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Fabienne ESTEVES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 3,000,385 (three million three hundred eighty-five) shares of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Waiving of notice right;

2.- Rectification of the identity of the contributor of 12,903,225 shares in Wyman-Gordon Limited to the Company at the time of its incorporation and subsequent rectification of the deed of incorporation of the Company with retroactive effect as of 11 September 2003;

3.- Subsequent rectification of the 1st paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is first reminded about the Deed of Incorporation whereby several contributions in kind have been made to the Company. It is noted that observations revealed that a material error has occurred in the identification of (i) the contributor of the 12,903,225 (twelve million nine hundred three thousand two hundred twenty-five) shares of Wyman-Gordon Limited (the "Contributed Shares") and subsequently of (ii) the subscriber of the 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four) limited shares issued by the Company in consideration of said contribution (the "Issued Shares"), i.e. the Deed of Incorporation reflected "Wyman-Gordon", a company incorporated under the laws of Massachusetts, having its registered office at 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, United States of America ("Wyman"), as contributor of the Contributed Shares and subsequently subscriber of the Issued Shares whereas the effective contributor of the Contributed Shares and subsequently effective subscriber of the Issued Shares was "Wyman-Gordon Forgings LP", a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (currently known as "Wyman-Gordon Forgings Inc.") and having its registered office at 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, United States of America.

As a result of the foregoing statements, the Sections of the Deed of Incorporation relating to (i) subscription and payment, (ii) description evaluation, (iii) evidence of the contribution's existence, (iv) effective implementation of the contribution and (v) statement of contribution, as well as the resolutions of the shareholders of the Company being an integral part of the Deed of Incorporation, shall be rectified with retroactive effect as of 11 September 2003 to reflect the name of Wyman-Gordon Forgings LP in replacement of Wyman and shall thus read as follows:

"Subscription - Payment

Pursuant to article six:

[...]

- Wyman-Gordon Forgings LP, having its registered office at 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, United States of America, subscribes to 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four) limited shares.

[...]

Therefore Precision Castparts Corp., Wyman-Gordon Forgings LP and PCC Luxembourg Holdings LLC declare and acknowledge that their shareholdings as well as the share premium attached to them are fully paid up on 11 September 2003 through a contribution in kind and in cash consisting:

[...]

Description / Evaluation

[...]

The contribution made by Wyman-Gordon Forgings LP against the issuance of 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four) shares in the Company is composed of:

[...]

The net value of the contribution in kind of Wyman-Gordon Forgings LP is valued at 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent), such contribution being valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

[...]

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by Precision Castparts Corp. and Wyman-Gordon Forgings LP by a copy of the shareholders register attesting the current number of shares contributed and their current ownership by Precision Castparts Corp. and Wyman-Gordon Forgings LP of the following companies:

[...]

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by Wyman-Gordon Forgings LP, therefore the shares contributed are now at the disposal of the Company.

[...]

Effective implementation of the contribution

[...]

The total value of the contribution in kind made by Wyman-Gordon Forgings LP to the Company amounts to EUR 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent), to be allocated as follows:

- EUR 12,551,340 (twelve million five hundred fifty-one thousand three hundred forty euro) to the capital;
- EUR 112,962,128.53 (one hundred twelve million nine hundred sixty-two thousand one hundred twenty-eight euro fifty-three cent) to a share premium allocated to a distributable item of the balance sheet.

[...]

Statement of contribution value

Thereupon, Precision Castparts Corp., Wyman-Gordon Forgings LP and PCC Luxembourg Holdings LLC, founders of the Company and represented as here above stated, require the notary to act as follows:

[...]

"Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founders of the Company, PCC Luxembourg Holdings LLC, Precisions Castparts Corp. and Wyman-Gordon Forgings LP, by reason of the here above described contribution in kind, to agree expressly with its valuation, the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

[...]"

Resolutions of the shareholders

[...]

- the share contribution agreement effective as at 10 September 2003 executed between Wyman-Gordon Forgings LP and the Company, relating to the transfer of shares of Wyman-Gordon Limited.

[...].

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is unanimously resolved to then amend, with retro-active effect as of 11 September 2003, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

"The Company's capital is set at EUR 30,003,850 (thirty million three thousand eight hundred fifty euro) and is represented by 3,000,385 (three million three hundred eighty-five) shares of EUR 10 (ten Euro) each, themselves divided into 10 (ten) shares for PCC Luxembourg Holdings LLC, the unlimited shareholder (commandité), 1,745,241 (one million seven hundred forty-five thousand two hundred forty-one) shares for Precision Castparts Corp. and 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty four) shares for Wyman-Gordon Forgings Inc., both limited shareholders (commanditaires)."

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "PCC Luxembourg holdings S.C.S." (la "Société"), une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95833 et constituée par un acte notarié du notaire soussigné du 11 décembre 2003 (P"Acte de Constitution"), lequel Acte de Constitution a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1078 du 16 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne ESTEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000.385 (trois millions trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Rectification de l'identité de rapporteur de 12.903.255 parts sociales de la société Wyman-Gordon Limited à la Société au moment de sa constitution et rectification consécutive de l'acte de constitution de la Société avec effet rétroactif au 11 septembre 2003;

3.- Rectification consécutive du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après que les associés aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour

et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est en premier lieu fait référence à l'Acte de Constitution en vertu duquel plusieurs apports en nature ont été faits à la Société. Il est pris acte que des observations ont révélé qu'une erreur matérielle a été commise dans l'identification de (i) rapporteur des 12.903.225 (douze millions neuf cents trois mille deux cent vingt-cinq) actions de la société Wyman-Gordon Limited (les "Actions Apportées") et par conséquent du (ii) souscripteur des 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales de commanditaire émises par la Société en contrepartie dudit apport (les "Parts Emises"), à savoir que l'Acte de Constitution reflétait "Wyman-Gordon", une société constituée selon le droit du Massachusetts, ayant son siège social au 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, Etats-Unis d'Amérique ("Wyman"), en tant qu'apporteur des Actions Apportées et par conséquent souscripteur des Parts Emises, alors que l'apporteur effectif des Actions Apportées et donc souscripteur effectif des Parts Emises était "Wyman-Gordon Forgings LP", une société en commandite constituée selon le droit du Delaware (actuellement dénommée "Wyman-Gordon Forgings Inc."), ayant son siège social au 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence des déclarations qui précèdent, les Sections de l'Acte de Constitution relatives (i) à la souscription et à la libération des parts sociales de la Société, (ii) à la description et l'évaluation des apports, (iii) à la preuve de l'existence des apports, (iv) à la réalisation effective des apports et (v) au rapport d'évaluation des apports, ainsi que les résolutions des associés de la Société faisant partie intégrante dudit Acte de Constitution, sont modifiées afin de refléter le nom de "Wyman-Gordon Forgings LP" en lieu et place de Wyman, avec effet rétroactif au 11 septembre 2003 et doivent être lues comme suit:

"Souscription - Libération

Conformément à l'article six:

[...]

- Wyman-Gordon Forgings LP, associé commanditaire, ayant son siège social au 9720 Cypresswood Drive, Suite 160, Houston, TX 77070 Texas, Etats-Unis d'Amérique, souscrit 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales;

[...]

En conséquence, Précision Castparts Corp., Wyman-Gordon Forgings LP et PCC Luxembourg Holdings LLC déclarent et reconnaissent que leurs parts sociales ainsi que les primes d'émission correspondantes sont intégralement libérées le 11 septembre 2003 par l'apport réalisé en nature et en numéraire consistant:

[...]

Description / Evaluation

[...]

L'apport effectué par Wyman-Gordon Forgings LP contre l'émission de 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales, est composé de:

[...]

La valeur nette de l'apport en nature de Wyman-Gordon Forgings LP est évaluée à EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents), un tel apport a été évalué par les fondateurs de la Société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

[...]

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par Precision Castparts Corp. et Wyman-Gordon Forgings LP par une copie du registre des associés attestant le nombre actuel d'actions apportées et la détention actuelle par Precision Castparts Corp. et Wyman-Gordon Forgings LP des sociétés suivantes:

[...]

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par Wyman-Gordon Forgings LP, et l'apport se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

[...]

Réalisation effective de l'apport

[...]

La valeur totale de l'apport en nature fait par Wyman-Gordon Forgings LP à la Société est d'un montant de EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents) alloué comme suit:

- EUR 12.551.340 (douze millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante euros) au capital;
- EUR 112.962.128,53 (cent douze millions neuf cent soixante-deux mille cent vingt-huit euros et cinquante-trois cents) à une prime d'émission à allouer à un poste distribuable du bilan.

[...]

Rapport d'évaluation

Après quoi, Précision Castparts Corp., Wyman-Gordon Forgings LP et PCC Luxembourg Holdings LLC, fondateurs de la Société et représentés tel qu'indiqué ci avant, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

[...]

"Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de fondateurs de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, PCC Luxembourg Holdings LLC, Précision Casparts Corp. et Wyman-Gordon Forgings LP marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété des actions, et confirment la validité des souscriptions et libération des parts sociales.

[...]"

Décision des associés

- le contrat d'apport des parts sociales effectif au 10 septembre 2003, conclu entre Wyman-Gordon Forgings LP et la Société, concernant le transfert des parts sociales de Wyman-Gordon Limited.

[...].

Troisième résolution

En conséquence des déclarations qui précèdent, il est décidé à l'unanimité de modifier, avec effet rétroactif au 11 septembre 2003, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 30.003.850 (trente millions trois mille huit cent cinquante euros), représenté par 3.000.385 (trois millions trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, elles-mêmes divisées en 10 (dix) parts sociales pour PCC Luxembourg Holdings LLC, le commandité, 1.745.241 (un million sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante et une) parts sociales pour Précision Castparts Corp. et 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales pour Wyman-Gordon Forgings Inc., tous les deux commanditaires."

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33103. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112276/256.

(090135479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Sky on Demand Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 124.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 août 2009

L'actionnaire unique de la Société a pris acte de la nomination de Deloitte S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 67895, en tant que réviseur d'entreprises

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année financière prenant fin le 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009112167/16.

(090134306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis Italy XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.914.

à rayer: Suite à un contrat daté du 6 août 2009 mille deux cents (1 200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings X Sàrl	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 7 août 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009112195/21.

(090134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis Italy XXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.915.

À rayer: Suite à un contrat daté du 6 août 2009 mille deux cents (1 200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis Italy XXXI Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Italy XXXI Sàrl	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 7 août 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009112198/21.

(090134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et CO-SAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112132/18.

(090134467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 janvier 2008 que:

la date de nomination de Monsieur Jan-Dries Mulder, en tant que gérant de classe B de la Société, est le 25 janvier 2008, et non le 25 janvier 2007.

Référence étant faite au dépôt du 7 mars 2008 n° L080036633.01 (dont copie du formulaire de réquisition en annexe), il est à noter que la date de prise d'effet de la nomination de Monsieur Jan-Dries Mulder, en tant que gérant de classe B, est celle du 25 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112148/21.

(090134435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Fincotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 69.927.

—
L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme FINCO-TRANS S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.927, constituée sous la dénomination de MEDEV-MEDICAL DEVELOPMENT S.A., suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 581 du 28 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, prédit, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 594 du 17 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Christine LEONARDI, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-cent quatre-vingt-quatorze (494) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille euros (494.000.- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 494.000,00 (quatre cent quatre-vingt quatorze mille euros) à EUR 4.889.000,- (quatre millions huit cent quatre-vingt neuf mille euros) par incorporation d'une avance actionnaire pour une valeur totale de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt quinze mille euros), par augmentation de la valeur nominale des actions et sans émission d'actions nouvelles.

2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 4.889.000,- (quatre millions huit ce quatre-vingt neuf mille euros) à EUR 494.000,00 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions et réduction des pertes reportés à concurrence de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt quinze mille euros).

3. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société par incorporation d'une avance actionnaire pour une valeur totale de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 494.000,00 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros) à EUR 4.889.000,- (quatre millions huit cent quatre-vingt-neuf mille euros), par augmentation de la valeur nominale des actions et sans émission d'actions nouvelles.

La réalité et la valeur de l'Apport résultent d'un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par EWA REVISION S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B38937, rapport établi en date du 29 juillet 2009, qui restera annexée au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Le rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32 -1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

A ce titre, l'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par l'actionnaire unique de la Société au moyen de l'avance actionnaire prédite,

et en contrepartie de cet apport décide d'augmenter la valeur nominale des quatre-cent quatre-vingt-quatorze (494) actions existantes, pour un prix total de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société pour une valeur totale de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 4.889.000,- (quatre millions huit cent quatre-vingt neuf mille euros), au montant de EUR 494.000,00 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions et réduction des pertes reportés à concurrence de EUR 4.395.000,00 (quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille euros).

Les pertes résultent d'états financiers intérimaires de la Société au 30 juin 2009 dûment approuvés par le Conseil d'Administration ainsi que d'une confirmation émise par le conseil d'administration le 29 juillet 2009.

Troisième résolution

Etant donné que l'augmentation et la réduction subséquente de capital n'ont changé ni le nombre ni la valeur nominale finale des actions émises, il n'y a pas lieu à modifier l'article 3 des statuts.

87438

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Braun, Poos, Leonardi, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32344. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112314/87.

(090135317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Intfideco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 8 décembre 2008

- Les mandats d'Administrateurs de la société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur François MESENBURG, employé privé, demeurant professionnellement au 95, rue Principale, L-6833 Biwer et Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

INTFIDECO

LOUV S.à r.l. / C. SCHLESSER

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112166/23.

(090134318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Global Energy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION (the "sole member"), a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, registered under the Business Corporation Act (Alberta) under the number 2014739060 duly represented by Laurence CALLAMARD, Lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Calgary on July 21, 2009.

The said power, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforesaid SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION represented as abovementioned, asked the notary public to enact its following statements: Pursuant to a share transfer agreement dated June 25, 2009 SONGBIRD INVESTMENT

CORPORATION acquired all the 1,000 (one thousand) common shares representing the entire share capital of GLOBAL ENERGY INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée incorporated by a deed received by the notary Henri HEL-LINCKX on November 15, 2006, published in the official gazette, Memorial C, number 78, page 3717, on January 30, 2007, with registered office at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 122144 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member approved the purchase of 1,000 (one thousand) common shares of the Company from TRANS-CANADA PIPELINES LIMITED, pursuant to a share transfer agreement dated as of 25 June 2009.

Second resolution

The sole member resolved to change the financial year of the Company so that it starts on August first and ends on July thirty-first.

Third resolution

The sole member resolved to amend article 15 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of August of each year and shall terminate on the thirty-first day of July of the next year."

Fourth resolution

The current financial year, which began on January first, two thousand and nine, will end on July thirty-first, two thousand and nine.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, une personne morale de droit privé, constituée et régie par les lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, inscrite au registre des sociétés d'Alberta sous le numéro 2014739060.

Dûment représentée par Laurence CALLAMARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, représentée ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, demande au notaire d'acter les déclarations suivantes: selon un acte de cession de parts sociales en date du 25 juin 2009, SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION a acquis l'intégralité des 1 000 (mille) parts sociales composant le capital social de la société GLOBAL ENERGY INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Henri HEL-LINCKX le 15 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 78, page 3717, le 30 janvier 2007, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 122144 (ci-après "la Société").

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a approuvé la cession des 1000 (mille) parts sociales de la Société par TRANSCANADA PIPELINES LIMITED, suivant un acte de cession de parts sociales du 25 juin 2009.

87440

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de changer l'année sociale de la Société pour la faire commencer le premier août et terminer le trente et un juillet.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 15. Année sociale.** "L'année sociale de la Société commencera le premier août de chaque année et se terminera le trente et un juillet de l'année suivante".

Quatrième résolution

L'année sociale en cours, qui a commencé le premier janvier deux mille neuf, se terminera le trente et un juillet deux mille neuf.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laurence Callamard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. LAC/2009/30763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112317/91.

(090135281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.310.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July,
Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 22 July 2009,

AND

Amaterasu Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 22 July 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Japan Hotel Investments S.à.r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110547, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 of 2 January 2006, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 986 of 12 May 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR18,250 (eighteen thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 146 (one hundred forty-six) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR269.31 (two hundred sixty-nine euro and thirty-one cent); and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR3,292,500 (three million two hundred ninety-two thousand five hundred euro) represented by 26,339 (twenty-six thousand three hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR18,250 (eighteen thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR3,310,750 (three million three hundred ten thousand seven hundred and fifty euro) represented by 26,485 (twenty-six thousand four hundred eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 146 (one hundred forty-six) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR269.31 (two hundred sixty-nine euro and thirty-one cent).

Amaterasu Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 146 (one hundred forty-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR18,519.31 (eighteen thousand five hundred nineteen euro and thirty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds all the 26,485 (twenty-six thousand four hundred eighty-five) ordinary shares and Amaterasu Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR3,310,750 (three million three hundred ten thousand seven hundred and fifty euro), represented by 26,485 (twenty-six thousand four hundred eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 juillet 2009;

ET

Amaterasu Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 22 juillet 2009;

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Japan Hotel Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110547, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 du 2 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 986 du 12 mai 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR18.250 (dix-huit mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 146 (cent quarante-six) nouvelles parts sociales ordinaires et le paiement d'une prime d'émission de EUR269,31 (deux cent soixante-neuf euros et trente et un cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR3.292.500 (trois millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) représenté par 26.339 (vingt-six mille trois cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR18.250 (dix-huit mille deux cent cinquante euros), à un montant de EUR3.310.750 (trois millions trois cent dix mille sept cent cinquante euros) représenté par 26.485 (vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, par voie d'émission de 146 (cent quarante-six) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR269,31 (deux cent soixante-neuf euros et trente et un cents).

Amaterasu Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 146 (cent quarante-six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR18.519,31 (dix-huit mille cinq cent dix-neuf euros et trente-et-un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 26.485 (vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et Amaterasu Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR3.310.750 (trois millions trois cent dix mille sept cent cinquante euros) représenté par 26.485 (vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. LAC/2009/30319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112319/133.

(090135300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Luxmobil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.571.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 19 août 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur Unique:

- Mademoiselle Candice DE BONI employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Luxmobil S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112165/23.

(090134331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lux Materials Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 68, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.856.

—

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Lux Materials Trading S.A., ayant son siège social à L- 3313 Bergem, 95, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°204 du 19 février 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Rachel Uhl, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Bergem à Pontpierre.
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts.
3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L- 3313 Bergem, 95 Grand-Rue à L-4393 Pontpierre, 68, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Pontpierre. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28068. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112277/45.

(090135354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Hangzhou Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009112426/9.

(090135426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Jenous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009112427/9.

(090135423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Rectificatif du dépôt du 23 juillet 2009 (No L090112341)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009112422/16.

(090135408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Pro-Vision BRD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.480.

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, demeurant à D-32339 Espelkamp, Hermannstr.12,

ici représenté par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

seul associé propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises par la société PRO-VISION BRD S. à r. l. (la "Société"), société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juin 2007, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1501 du 19 juillet 2007, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 128.480.

Le comparant, représenté comme susmentionné, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 58.660.000 (cinquante-huit millions six cent soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 58.672.500 (cinquante-huit millions six cent soixante-douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 2.346.400 (deux millions trois cent quarante-six mille quatre cents) nouvelles parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, prénommé, ici représenté par Monsieur John SEIL en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel a déclaré souscrire pour Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, à 2.346.400 (deux millions trois cent quarante-six mille quatre cents) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING fait un apport en nature consistant en 2.170 (deux mille cent soixante-dix) actions de la société PRO-VISION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 105.420 au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées, cet apport étant évalué à EUR 58.660.000 (cinquante-huit millions six cent soixante mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration faite par deux administrateurs de la société PRO-VISION S.A. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Ladite déclaration certifie en outre:

- que Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, est le seul plein propriétaire desdites actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant unique

Est alors intervenu Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, représenté comme indiqué ci-avant, en sa qualité de gérant unique de la Société, lequel reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la

description de l'apport en nature, sur son évaluation à EUR 58.660.000 (cinquante-huit millions six cent soixante mille euros), sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 58,672.500 (cinquante-huit millions six cent soixante-douze mille cinq cents euros) représenté par 2.346.900 (deux millions trois cent quarante-six mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 6.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en allemand. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en allemand du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten Juli.

Vor Maître Carlo WERSADNT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

IST ERSCHIENEN:

Herr Bernd Rüdiger DÜNING, wohnhaft in D-32339 Espelkamp, Hermannstr. 12,

hier vertreten durch Herrn John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 28. Juli 2009, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden,

alleiniger Gesellschafter und Eigentümer von sämtlichen ausgegebenen Anteilen der Gesellschaft PRO-VISION BRD S.à r.l. (die „Gesellschaft“), Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 8. Juni 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1501 vom 19. Juli 2007 veröffentlicht wurde, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 128.480.

Der Komparent, vertreten wie dargetan, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital durch die Ausgabe von 2.346.400 (zwei Millionen dreihundertsechszwanzigtausendvierhundert) neuen Anteilen zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) um einen Betrag von EUR 58.660.000 (achtundfünfzig Millionen sechshundertsechzigtausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 58.672.500 (achtundfünfzig Millionen sechshundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert Euro) heraufzusetzen.

Eingreifen des Einlegers - Kapitalzeichnung - Einzahlung

Gegenwärtig hat Herr Bernd Rüdiger DÜNING eingegriffen, hier vertreten durch Herrn John SEIL auf Grund der vorgenannten Vollmacht, der erklärt hat, für Herrn Bernd Rüdiger DÜNING 2.346.400 (zwei Millionen dreihundertsechszwanzigtausendvierhundert) neue Anteile zu zeichnen und durch nachstehend beschriebene Sacheinlage voll einzuzahlen.

Beschreibung der Sacheinlage

Herr Bernd Rüdiger DÜNING bringt eine Sacheinlage ein, die aus 2.170 (zweitausendeinhundertsiebzig) Aktien der Gesellschaft PRO-VISION S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 105.420, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro), vertreten durch 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von EUR 10 (zehn Euro) je Aktie, voll eingezahlt, besteht und deren Bewertung EUR 58.660.000 (achtundfünfzig Millionen sechshundertsechzigtausend Euro) beträgt.

Nachweis der Existenz der Sacheinlage

Nachweis des Eigentums und des Wertes von diesen Aktien gegenüber dem instrumentierenden Notar wurde durch eine von zwei Verwaltungsmitgliedern der Gesellschaft PRO-VISION S.A. abgegebene Erklärung, die die gegenwärtige Zahl der Aktien, deren Besitztum und deren wirklichen Wert den gegenwärtigen Tendenzen des Marktes entsprechend bescheinigt, erbracht.

Effektive Verwirklichung der Sacheinlage

Die vorgenannte Erklärung bescheinigt außerdem:

- dass Herr Bernd Rüdiger DÜNING, Einleger, hier vertreten wie dargelegt, der einzige Eigentümer der genannten Aktien ist und die Verfügungsmacht über diese Aktien hat, die gesetzmässig und vertraglich frei übertragbar sind;
- dass es kein Vorkaufsrecht oder andere Rechte gibt, auf Grund derer eine Person das Recht haben könnte, eine oder mehrere dieser Aktien zu erwerben;
- dass alle anderen Förmlichkeiten in Luxemburg verwirklicht werden, um die Übertragung auszuführen und sie überall und gegenüber Dritten rechtsgültig zu machen.

Eingreifen des alleinigen Geschäftsführers

Es hat sodann eingegriffen Herr Bernd Rüdiger DÜNING, vertreten wie dargelegt. In seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft gibt er an, Kenntnis vom Umfang seiner Haftung genommen zu haben. Gesetzmässig gebunden in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft in Bezug zur vorstehend beschriebenen Sacheinlage gibt er ausdrücklich sein Einverständnis mit der Beschreibung der Sacheinlage, deren Schätzung in Höhe von EUR 58.660.000 (achtundfünfzig Millionen sechshundertsechzigtausend Euro) und der Übertragung des Eigentums der vorgenannten Aktien. Zudem bestätigt er die Gültigkeit der Kapitalzeichnung und Einzahlung.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorgehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 5 der Satzungen abzuändern, um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 58.672.500 (achtundfünfzig Millionen sechshundertzweiundsiebzigttausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 2.346.900 (zwei Millionen dreihundertsechszehntausendneuhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro)“.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa EUR 6.500,- geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat der Bevollmächtigte mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: John Seil, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. August 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112285/149.

(090135275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

In the year two thousand nine, the thirteenth day of August, before Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Muse Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with

registered office at 65 boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 120601 and with a share capital of USD 206,840.- (the Company). The Company has been incorporated on October 18, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2248 of December 1, 2006.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated November 15, 2006 of Maître Henri Hellinckx, aforementioned published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 3 of January 4, 2007, for the second time pursuant to a deed dated July 20, 2007 of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2227 of October 10, 2007, and for the last time pursuant to a deed dated January 7, 2008 of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 600 of March 11, 2008.

There appeared:

1) Columbus VC S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the RCS under number B 70292 (Columbus VC);

hereby duly represented by Maître Dara Sychareun, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on August 11, 2009

2) CPH Capital Pty Ltd, a company incorporated and organized under the laws of Australia, with registered office at 54-58 Park Street, Sydney NSW 2000, Australia, registered under number 096 130 899 (CPH Capital);

hereby duly represented by Maître Dara Sychareun, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on August 13, 2009

3) Embassy Eagle Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard de la Grande Duchess Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 91582 (EEH); hereby duly represented by Maître Dara Sychareun, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on August 12, 2009

4) Monarchy Enterprises Holdings B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register (Handelsregister) under number 24249939 (MEH);

hereby duly represented by Maître Dara Sychareun, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on August 11, 2009.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are hereafter together referred to as the Shareholders.

All the Shareholders being represented, they consider themselves as duly convened and informed of the agenda as described below, and in accordance with article 12.3 of the Articles, the Meeting may be held without prior written notice.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-) in order to bring it from its present amount of two hundred six thousand, eight hundred forty United States Dollars (USD 206,840.-), represented by five thousand, one hundred seventy-one (5,171) shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) each to three hundred eighty-six thousand, eight hundred forty United States Dollars (USD 386,840.-), by way of the issue of four thousand, five hundred (4,500) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40).

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted here above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg or any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

As the entirety of the share capital of the Company is represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider the Meeting as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred six thousand, eight hundred forty United States Dollars (USD 206,840.-), represented by five thousand, one hundred seventy-one (5,171) shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each to three hundred eighty-six thousand, eight hundred forty United States Dollars (USD 386,840.-), by way of the issue of four thousand, five hundred (4,500) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1) Columbus VC represented as stated above, declares to subscribe to two thousand, one hundred seventy-four (2,174) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in a claim in an amount of eighty-six thousand, nine hundred sixty United States Dollars (USD 86,960.-) Columbus VC has against the Company (the Columbus Claim).

The contribution of the Columbus Claim, in an aggregate amount of eighty-six thousand, nine hundred sixty United States Dollars (USD 86,960.-) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) CPH Capital represented as stated above, declares to subscribe to one hundred seventy-six (176) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in a claim in an amount of seven thousand, forty United States Dollars (USD 7,040.-) CPH Capital has against the Company (the CPH Claim).

The contribution of the CPH Claim, in an aggregate amount of seven thousand, forty United States Dollars (USD 7,040.-) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

3) EEH represented as stated above, declares to subscribe to one thousand, seventy-five (1,075) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in a claim in an amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000.-) EEH has against the Company (the EEH Claim).

The contribution of the EEH Claim, in an aggregate amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000.-) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) MEH represented as stated above, declares to subscribe to one thousand, seventy-five (1,075) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in a claim in an amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000.-) MEH has against the Company (the MEH Claim and together with the Columbus Claim, the CPH Claim and the EEH Claim, the Claims).

The contribution of the MEH Claim, in an aggregate amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000.-) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the Claims to the Company is evidenced by, inter alia, the balance sheet of the Company as at July 10, 2009 and signed for approval by a manager of the Company and a certificate dated August 11, 2009 issued by one manager of the Company which states that:

"1. The attached balance sheet of the Company as at July 10, 2009 shows that the Company has issued one hundred eighty thousand (180,000) preferred equity certificates (PECs) having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and for an aggregate amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000) in favour of the Shareholders and in particular (i) eighty-six thousand, nine hundred sixty (86,960) PECs were subscribed by Columbus VC, (ii) seven thousand, forty (7,040) PECs were subscribed by CPH Capital, (iii) forty-three thousand (43,000) PECs were subscribed by EEH and (iv) forty-three thousand (43,000) PECs were subscribed by MEH .

2. Based on generally accepted accountancy, the worth of the PECs contributed to the Company according to the balance sheet dated as at July 10, 2009 is (i) in respect of the Columbus Claim eighty-six thousand, nine hundred sixty United States Dollars (USD 86,960.-), (ii) in respect of the CPH Claim seven thousand, forty United States Dollars (USD 7,040.-), (iii) in respect of the EEH Claim and MEH Claim, forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000.-) each, and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contributions made to the Company.

3. The Claims contributed to the Company are freely transferrable by the Shareholders to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value.

4. All formalities in respect of the contribution of these Claims to the Company have been or will be accomplished".

A copy of the above document after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on the behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the increase in share capital as follows:

Columbus VC	4,446 shares
CPH Capital	901 shares
EEH	2,162 shares
MEH	<u>2.162 shares</u>
Total	9,671 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three hundred eighty-six thousand, eight hundred forty United States Dollars (USD 386,840.-), represented by nine thousand, six hundred seventy-one (9,671) shares in registered form having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Loyens & Loeff, in Luxembourg and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois d'août, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Muse Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65 boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 120601 et ayant un capital social de USD 206.840,- (la Société). La Société a été constituée le 18 octobre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résident alors à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2248 du 1^{er} décembre 2006.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 15 novembre 2006 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 3 du 4 janvier 2007, pour la seconde fois suivant un acte daté du 20 juillet 2007 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2227 du 10 octobre 2007, et pour la dernière fois suivant un acte daté du 7 janvier 2008 de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 600 du 11 mars 2008.

Ont comparu:

1) Columbus VC S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous

le numéro B 70292 (Columbus VC), ici dûment représentée par Maître Dara Sychareun, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2009

2) CPH Capital Pty Ltd, une société constituée et organisée selon les lois d'Australie, avec siège social au 54-58 Park Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée sous le numéro 096 130 899 (CPH Capital),

ici dûment représentée par Maître Dara Sychareun, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2009

3) Embassy Eagle Holdings S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 91582 (EEH);

ici dûment représentée par Maître Dara Sychareun, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2009

4) Monarchy Enterprises Holdings B.V., une société constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas (Handelsregister) sous le numéro 24249939 (MEH);

ici dûment représentée par Maître Dara Sychareun, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2009. Les parties comparantes, mentionnées ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont ci-après désignés ensemble les Associés. Tous les Associés étant représentés, ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, mentionné ci-dessous, et en conformité avec l'article 12.3 des Statuts, l'Assemblée peut-être tenue sans convocation écrite préalable.

Lesdites procurations, après signature ne varientur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent six mille, huit cent quarante dollars américains (USD 206.840,-), représenté par cinq mille, cent soixante et onze (5.171) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) à un montant de trois cent quatre-vingt-six mille, huit cent quarante dollars américains (USD 386.840,-) par l'émission de quatre mille, cinq cents (4.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-).

2. Souscription à, et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2 ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent six mille, huit cent quarante dollars américains (USD 206.840), représenté par cinq mille, cent soixante et onze (5.171) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) à un montant de trois cent quatre-vingt six mille, huit cent quarante dollars américains (USD 386.840,-) par l'émission de quatre mille, cinq cents (4.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les libérations intégrales de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

1) Columbus VC déclare souscrire à deux mille, cent soixante-quatorze (2.174) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) et de les libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre-vingt-six mille, neuf cent soixante dollars américains (USD 86.960,-) que Columbus VC a à l'encontre de la Société (la Créance Columbus).

L'apport de la Créance Columbus, d'un montant total de quatre-vingt-six mille, neuf cent soixante dollars américains (USD 86.960,-) sera intégralement affecté sur le compte capital social nominal de la Société.

2) CPH Capital déclare souscrire à cent soixante-seize (176) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) et de les libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept mille, quarante dollars américains (USD 7.040,-) que CPH Capital a à l'encontre de la Société (la Créance CPH).

L'apport de la Créance CPH, d'un montant total de sept mille, quarante dollars américains (USD 7.040,-) sera intégralement affecté sur le compte capital social nominal de la Société.

3) EEH déclare souscrire à mille soixante-quinze (1.075) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) et de les libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quarante trois mille dollars américains (USD 43.000,-) que EEH a à l'encontre de la Société (la Créance EHH).

L'apport de la Créance EEH, d'un montant total de quarante trois mille dollars américains (USD 43.000,-) sera intégralement affecté sur le compte capital social nominal de la Société.

4) MEH déclare souscrire à mille soixante-quinze (1.075) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) et de les libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quarante trois mille dollars américains (USD 43.000,-) que MEH a à l'encontre de la Société (la Créance MEH et ensemble avec la Créance Columbus, la Créance CPH et la Créance EHH, les Créances).

L'apport de la Créance MEH, d'un montant total de quarante trois mille dollars américains (USD 43.000,-) sera intégralement affecté sur le compte capital social nominal de la Société.

Déclaration

L'évaluation de l'apport en nature des Créances à la Société est démontrée par, inter alia, le bilan de la Société au 10 juillet 2009 signé pour approbation par un gérant de la Société et par un certificat daté du 11 août 2009 émis par un gérant de la Société qui prévoit que:

"1. Le bilan de la Société au 10 juillet 2009 attaché en pièce jointe montre que la Société a émis cent quatre-vingts mille (180.000) certificats de capitaux préférentiels (PECs) ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) et pour un montant total de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) en faveur de ses Associés et en particulier (i) quatre-vingt-six mille, neuf cent soixante (86.960) PECs ont été souscrits par Columbus VC, (ii) sept mille, quarante (7.040) PECs ont été souscrits par CPH Capital, (iii) quarante trois mille (43.000) PECs ont été souscrits par EEH et (iv) quarante trois mille (43.000) PECs ont été souscrits par MEH.

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Créances apportées à la Société conformément au bilan du 10 juillet 2009 est (i) en ce qui concerne la Créance Columbus de quatre-vingt-six mille, neuf cent soixante dollars américains (USD 86.960,-), (ii) en ce qui concerne la Créance CPH de sept mille, quarante dollars américains (USD 7.040,-) et en ce qui concerne la Créance EEH et la Créance MEH, de quarante trois mille dollars américains (USD 43.000,-) chacune et depuis que le bilan a été arrêté, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier les apports fait à la Société.

3. Les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par les Associés à la Société et ne sont soumises à aucune restriction de cessibilité ni grevées d'un gage ou nantissement limitant leur transfert ou réduisant leur valeur.

4. Toutes les formalités eu égard à l'apport des Créances à la Société ont été ou seront accomplies".

Une copie du document précité, après avoir été signée, ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que l'actionnariat de la Société est, suivant l'augmentation de capital, le suivant:

Columbus VC	4.446 parts sociales
CPH Capital	901 parts sociales
EEH	2.162 parts sociales
MEH	<u>2.162 parts sociales</u>
Total:	9.671 Parts Sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille, huit cent quarante dollars américains (USD 386.840,-) représenté par neuf mille, six cent soixante et onze (9.671) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Loyens & Loeff, à Luxembourg et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. SYCHAREUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33372. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Hesperange, le 26 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009112283/312.

(090135349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 31 juillet 2009 que:

Madame Michèle LINCHAMPS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été nommée administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jean-Marie BODEN démissionnaire.

Madame Michèle LINCHAMPS disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112161/19.

(090134362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 129.363.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 août 2009 que:

Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112160/14.

(090134375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

WJH Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

—
*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire de la société qui s'est tenue le 26 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WJH Holdings Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009110994/21.

(090133143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de "ABERCROMBIE & KENT GROUP OF COMPANIES S.A." ("la Société") prises à l'unanimité le jeudi 9 juillet 2009 à 10.00 heures que:

1. La démission de l'administrateur suivant est acceptée avec effet au 1^{er} mai 2009:

- M. William Brian DONIGER, né le 06/05/1966 à New York, USA avec adresse professionnelle au 1345, avenue of the Americas, New York, NY 10105 USA

2. L'administrateur suivant est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1^{er} mai 2009:

- M. Gordon Knight SMITH, né le 25/10/1961 à San Francisco, USA, demeurant à 580 California Street, Suite 1775, San Francisco, CA 94104, USA.

Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009111062/21.

(090133087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.392.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social de la société le 26 mars 2009 à 13.00 heures*

Résolution 5:

L'assemblée ratifie avec effet en date du 29 mai 2008 la cooptation de Madame Lesley Cairney à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Kate O'Neill.

L'assemblée renouvelle ensuite le mandat des administrateurs suivants:

- M. John Sutherland, administrateur,
- M. Jeremy Vickerstaff, administrateur,
- Mme Lesley Cairney, administrateur,

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Résolution 6:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young S.A. pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009111067/22.

(090133130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Stahl- und Metallunternehmensholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.619.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009111840/11.

(090134388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.712.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2007, acte publié
au Mémorial C, n° 2630 du 16 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009111844/14.

(090134676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Proman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 24.296.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10 rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009111839/14.

(090134817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 31 juillet 2009

Les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil d'administration et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009, comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur David E. R. Maleh, administrateur de catégorie A, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Neuve du Molard, CH-1204 Genève, Suisse;
- Monsieur David A. J. Swain, administrateur de catégorie A, ayant son adresse professionnelle à Gorebridge House, Hookhouse Lane, Loxhil, GU8 4BX Godalming, Surrey, Grande-Bretagne;
- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Commissaire

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71 178.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CQS Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112006/26.

(090134765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Saman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.514.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009112469/9.

(090135109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Saman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.514.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009112468/9.

(090135107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.
